

**La recherche-action ou aspects d'un débat plus large sur
l'intellectuel et son rapport à l'action**

**Research-action: Elements in the debate on the relationship
between intellectuals and social action**

**La investigación-acción, o aspectos de un debate más amplio
sobre el intelectual y su relación a la acción**

Claudine Offredi

Number 5 (45), Spring 1981

La recherche-action : enjeux et pratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034881ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034881ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Offredi, C. (1981). La recherche-action ou aspects d'un débat plus large sur l'intellectuel et son rapport à l'action. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (5), 82-88.
<https://doi.org/10.7202/1034881ar>

Article abstract

On the basis of his research experience, the author reflects on the relationship between knowledge and action. He considers that research-action should be seen as a problematical type of commitment by the researcher. While on the one hand, the researcher must take on new roles and functions in relation to the group with which he is working, it is nevertheless true that he remains part of the scientific system upon which he is dependent.

The scientific community imposes strict rules and social commitment has its own particular demands. In the context of a research-action project, the researcher is therefore responsible to both the official organizations which set up the project and the actors in the field who are the real object of research. The challenge of research-action is to deal with this double allegiance.

La recherche-action ou aspects d'un débat plus large sur l'intellectuel et son rapport à l'action

C. Offredi

Trois expériences de terrain réalisées par l'équipe de CEPES (Centre d'étude et de formation sur la planification et l'économie sociales) ont contribué à fonder les réflexions ci-dessous présentées sur ce que devrait être un processus de recherche-action.

Ces expériences ne relèvent d'ailleurs pas toutes de la même démarche :

- une expérience de mise en valeur de la recherche pour l'une¹ ;
- une expérience de formation de travailleurs sociaux pour l'autre² ;
- une expérience d'aide à la décision dans le domaine social pour la dernière³.

À première vue, ces expériences se présentent comme étant de nature différente : une expérience de divulgation au terrain des produits écrits de la recherche pour la première ; une tentative d'amener un groupe de travailleurs sociaux en formation à entamer un processus de recherche pour la seconde, et le pari qui consiste à permettre à l'ensemble d'un système institutionnel et politique de déterminer une politique cohérente.

En fait, l'unité de ces expériences provient de ce que dans chacune d'elles, au-delà de la production de travaux « classiques » (études, rapports...), l'équipe de recherche a tenté d'amener progressivement les acteurs à se positionner dans un rapport de pouvoir institutionnel.

C'est à ce moment-là que la recherche-action prend corps.

L'intellectuel et la société, est un débat qui n'a plus d'âge. On a tout dit ou presque sur l'intellectuel

« sentinelle de la culture », « prédicateur », « conscience de la société.

On lui a également prêté des images « d'intellectuel organique » à la Gramsci-Sartre, « d'intellectuel médiatique » à la B.H. Lévy, « d'intellectuels spécifique ou universel » à la Foucault.

Ces images tendant toutes à caractériser l'intellectuel et son rapport à l'action.

La recherche-action est, à notre avis, au chercheur ce que l'engagement dans l'action est à l'intellectuel.

Dans le cas de ce dernier⁴ comme dans le cas du chercheur, le rapport entre savoir et action n'est pas forcément ni immédiat, ni même conçu comme nécessaire. L'un comme l'autre peuvent, sans pour autant déroger aux règles de la profession, rester dans le domaine des idées, des constructions théoriques et rationalisations diverses, sans jamais effectuer le passage à l'action.

Passage à l'action : ...entendons par là, mobilisation concrète des idées qui implique le passage de l'idée à la formulation de projet(s) pour un groupe social déterminé.

Ainsi conviendra-t-on de définir la recherche-action comme la mobilisation concrète par le chercheur de ses idées. De façon plus précise, la recherche-action peut être considérée comme un processus dans lequel le chercheur choisit la confrontation systématique des idées au champ de recherche, voire la plaidoirie du « terrain » contre ses propres hypothèses.

Elle est donc aussi un mode d'interaction différent à imaginer et tester entre le chercheur et son objet qui repose sur deux interrogations :

1. Quelles sont les *conditions* d'une mobilisation concrète des idées du chercheur ?
2. Quelles sont les *finalités* d'une telle mobilisation ?

Les éléments de réponse à ces interrogations fondent une grande partie la recherche-action.

La mobilisation des idées du chercheur : comment ?

Ainsi, les éléments de réponse à la première question se situent dans l'appréhension du *rapport complexe* entretenu par le chercheur *entre le savoir et l'action*.

La recherche-action porte en elle la nécessité double pour le chercheur d'assumer de nouveaux rôles et fonctions et de les faire se combiner avec les rôles et fonctions traditionnels.

Ainsi trois fonctions — que l'on peut envisager en termes de capacités pour le chercheur — apparaissent important :

- capacité du chercheur à porter et diffuser des idées nouvelles ;
- capacité à poser des problèmes à partir des faits (se faire l'interprète fidèle de la réalité) ;
- capacité à expérimenter des méthodes de recherche nouvelles.

Alors que la première fonction est inhérente au « métier de chercheur⁵ », les deux suivantes n'en sont pas elles, des composantes, ni immédiates, ni « obligatoires ».

Ni prophétisme, ni messianisme dans ces deux dernières fonctions, mais simple reconnaissance :

- a) d'une certaine intimité entre savoir et action (ou autrement dit du fait que l'intellectuel-chercheur est impuissant à tout dire ;
- b) de la difficulté à expérimenter des méthodes de recherche nouvelles.

A. La reconnaissance d'une forme d'intimité entre savoir et action

Cette dernière procède du refus de voir une dichotomie entre ce qui pour nous est indissociable : tout savoir comporte son propre rapport à l'action

(que ce soit celui de l'intellectuel-chercheur comme celui du praticien du terrain) d'une part, et par ailleurs le savoir est inclus dans la pratique quotidienne.

En conséquence, le rôle que l'on dévolue traditionnellement au chercheur de dire, produire le(les) savoir(s) n'est pas sa propriété exclusive.

S'il est vrai que par vocation l'intellectuel-chercheur peut produire un (des) savoir(s), le rapport à l'action n'est pas engagé pour autant à partir de la simple production d'idées. Sinon, cela revient à dire que seul le savoir théorique est générateur d'action. Ou autrement dit, qu'il existe quelque part, un savoir de type totalisant ou universel, à partir duquel des actions peuvent être engagées.

Le processus de recherche-action est fondé au contraire sur le sentiment

- que le savoir est inclus dans la pratique quotidienne ;
- que la reconnaissance mutuelle des savoirs peut permettre la production d'un savoir collectif.
- le savoir est inclus dans la pratique quotidienne... cela ne revient pas à dire que le savoir provient exclusivement du champ de recherche, mais à reconnaître qu'il existe différentes *sources* et *types* de savoir plus ou moins spécialisés. En ce sens, le savoir du chercheur comme le savoir de tel ou tel acteur de « terrain » sont des sources de savoir spécialisé. Cela revient à dire également que ces savoirs ont — dans une démarche de recherche-action — à se *reconnaître* mutuellement et à *maturer* ensemble afin de se féconder.

Telle démarche procède donc d'un processus de *communication* et *maturation* des savoirs.

Communication et maturation des savoirs où il s'agit pour le chercheur de viser plusieurs objectifs, souvent confondus dans le déroulement d'un processus de recherche-action. Un objectif consistant pour le chercheur à apporter — dans la corbeille de la mariée — son propre apport théorique ou système de connaissance et d'appréhension de telle ou telle réalité sociale afin d'amorcer un processus d'acquisition d'une forme de connaissance de leur champ d'action par les acteurs locaux autre que celle qu'ils en ont déjà.

Un autre objectif est celui de confronter systématiquement les analyses élaborées par le chercheur, « au terrain », qui les a, sinon produites dans leur forme définitive, du moins inspirées.

Autrement dit, il s'agit d'adopter le parti de « faire plaider le terrain contre soi » sachant par définition qu'un produit de recherche, porteur d'analyses est *réducteur* de la réalité. Réducteur de la réalité compte tenu du crible du chercheur d'une part, des disciplines employées par ce dernier, d'autre part.

Une analyse en effet, procède avant toute chose du crible du chercheur, à la croisée de son propre itinéraire scientifique, professionnel et affectif. Aussi au nom des possibles errements scientifiques et personnels, l'honnêteté intellectuelle veut que l'on adopte comme principe de fonctionnement le miroir du « terrain », la mise en jeu systématique de l'analyse à son objet.

Par ailleurs, cette confrontation à l'objet semble d'autant plus nécessaire que le chercheur procède au décodage et à la systématisation de la réalité avec une ou plusieurs disciplines (savoirs spécifiques). Or, sachant que dans la réalité sociale, toutes les dimensions, économique, historique, sociologique, politique, psychologique, sont intimement liées les unes aux autres, le choix d'une discipline d'investigation de par l'aspect réducteur inhérent à tout savoir spécifique, est simplificateur de la réalité. Simplification, réduction, interprétation, mystification, le pas est aisément franchi de l'un à l'autre de ces procédés.

Défier ce danger suppose d'adoption de l'optique du champ théorique ouvert. Laissant la place à tous types de savoirs spécifiques, à tous types d'analyses ou savoirs issus du pragmatisme de « terrain ».

En résumé, il s'agit « d'aller au charbon » certes, mais avec un système d'interprétation suffisamment souple pour puiser et se forger au contact de faits. Car, rappelons simplement ce que disait Blalock : « Les faits ne parlent pas d'eux-mêmes. »

Ces objectifs étant atteints, devrait pouvoir alors s'amorcer un processus de mobilisation respective des savoirs et de maturation de ces derniers, en vue de la *co-production d'un savoir nouveau* par le collectif chercheur-acteur.

Car c'est en effet vers la constitution d'un savoir collectif que tend la recherche-action. La reconnaissance mutuelle des savoirs peut permettre la constitution d'un savoir collectif... Ceci est directement lié à la difficulté de se livrer à des méthodes de recherche nouvelles.

B. La difficulté à expérimenter des méthodes de recherche nouvelles

La recherche-action prend la forme d'un rapport renouvelé entre savoir et action, entre science et changement social. Elle procède d'une méthode de recherche nouvelle qui se situe à mi-chemin entre le pragmatisme de terrain et la systématisation (théorique). Grande place est faite dans la démarche de recherche-action à l'action et à la pratique sur le terrain sans toutefois que ces dernières constituent pour autant, une fin en soi. Il ne s'agit pas en effet, de remplacer « la vérité pragmatique par la vérité révélée » (Sartre) mais bien de se munir de l'une et l'autre afin de faire surgir une connaissance (à la vérité «) par le choc des deux.

La constitution d'un savoir collectif n'est pas sans poser des questions — en dehors même de la légitimité du chercheur à « produire » une partie du savoir — qui tiennent : aux *langages* et au *rapport à l'écrit* différents entre l'acteur et le chercheur, qui traduisent des systèmes de valeur et des modes de penser différenciés.

Des langages différents : Si l'on admet qu'il existe une série de langages fonctionnels différents, selon les types d'acteurs de « terrain » (celui des collectivités locales, des organisations syndicales, des travailleurs sociaux, ou d'un patronat local), on mesure l'étendue du travail à effectuer tant par le chercheur que par l'acteur, pour faire *se rencontrer* les langages et trouver, créer, un langage unificateur.

Or, forcément, ce dernier, s'il existe, ne peut, semble-t-il que résulter d'un conflit de rationalités dissemblables. C'est la rationalité de type fonctionnel de tel acteur reproduisant le langage institutionnel par rapport à la rationalité pseudo-scientifique du chercheur basée sur la reproduction d'un système conceptuel. Ce peut être, à un autre niveau d'acteurs, le conflit entre une rationalité économique de type coût-avantage et une rationalité de type socio-politique.

Ainsi, le langage qui traduit des modes d'adhésion et de production de systèmes de pensée et de valeurs, ne constitue pas un outil utilisable tel quel dans la démarche de production d'un savoir collectif.

Cette dernière semble-t-il devrait aussi être accompagnée d'une phase de décodage respectif aux

langages employés, phase dans laquelle le chercheur a quelque responsabilité !

Un rapport à l'écrit différent : Si l'on suppose que les problèmes liés aux langages peuvent être dépassés, la production de l'écrit présente également dans cette phase d'élaboration d'un savoir collectif, certaines difficultés. Mais il ne semble pas toutefois que l'écrit révèle la même importance pour les chercheurs et pour les acteurs. Ces derniers ne considèrent pas en effet qu'il s'agit là d'un *passage obligé*. Bien au contraire, l'écrit est souvent vécu comme l'outil privilégié du chercheur et ne constitue donc que le symbole de la production scientifique. Symbole-objet que l'on range dans un tiroir et qui est sensé servir de garantie de la validité des propos, expression orale, tenus en groupes.

Il est à craindre que l'écrit ne constitue parfois, même pas une charte de ce qui a pu être dit à l'oral, en se sens que le mot transcende la parole, voire même jusqu'à figer le dialogue à venir, ou les stratégies d'action.

Conclusion : En tous cas, n'écrire en groupe, que lorsque l'action est achevée...

Au terme du questionnement sur comment mobiliser concrètement des idées dans un processus de recherche-action, on peut sommairement avancer qu'il y a processus de recherche-action lorsque la connaissance scientifique est mobilisée en projet(s) qui, dès lors, peuvent donner lieu à des objectifs et stratégies d'acteurs.

Outre les conditions nécessaires à l'élaboration d'une telle démarche, on est amené à se poser la question des limites de ces dernières, compte tenu du statut de la recherche scientifique et du chercheur lui-même.

La mobilisation d'idées : pourquoi ?

Communauté scientifique et recherche-action

On ne peut pas oublier que le chercheur est solidaire d'une communauté scientifique qui non seulement est le premier juge de ses résultats, mais qui attribue aussi les récompenses et les sanctions. Ces dernières prennent la forme de position (ou non position) qui se mesure en termes de position hiérarchique, d'attributions financières, de niveau de statut.

Si l'on part de l'hypothèse que rares sont les

mouvements qui se préoccupent de l'impact social des produits de l'activité scientifique, on peut essayer d'établir un réseau de concordances explicatives de ce fait.

Il convient d'éclairer les relations entre novation, organisation de la recherche et savoir-faire.

Novation, étant entendu par les tentatives de changer moyens et méthodes de travail. Organisation de la recherche faisant référence aux contraintes institutionnelles, financières de carrières, liées à tel ou tel type de rattachement institutionnel (laboratoire intégré, rattachement CNRS ou université, etc.). Savoir-faire, soulignant la plus ou moins grande professionnalité du chercheur qui dépend tout autant de critères d'ancienneté dans la recherche, du plus ou moins grand support institutionnel ou financier que de son statut.

Il serait trop long de développer les interactions déterminantes pour la recherche-action, entre ces différentes variables⁶.

Soulignons simplement que le système universitaire français hésite encore à se déterminer sur le type de qualité à requérir pour un chercheur : hésitation entre *qualité de recherche* ou *qualité de confort* (à un état de la science et à un état idéologique, à un moment donné)...

Tributaire d'un réseau scientifique, le chercheur l'est également d'un réseau financier et décisionnel.

Réseau financier, réseau décisionnel et recherche-action

L'apparence institutionnelle décide aussi à quel type de financeur le chercheur est rattaché.

Or, l'origine du financement détermine le réseau décisionnel entre les mailles duquel le chercheur est pris.

On peut imaginer à quel point le *type d'engagement* que le chercheur a contracté avec tel organisme financeur détermine tel attitude ou discours sur le papier, voire dans un champ d'action particulier.

On entend par type d'engagement à la fois :

- le montant de la somme allouée pour un contrat de recherche et le temps de travail laissé en rapport ;
- les modalités de la commande (souvent plus implicites qu'explicites) à savoir se référer à tel modèle explicatif, choix imposé d'un type d'acteurs, et parfois même justifier à postériori tel type d'action.

Aussi, ce qui prime dans une démarche de recherche-action, c'est la *marge d'autonomie* que peut dégager le chercheur.

Cette dernière dépend largement de deux variables complémentaires :

- un pluri-financement amenant un réseau décisionnel complexe ;
- le degré d'insertion du chercheur dans les réseaux décisionnels ou la proximité de ces mêmes réseaux.

Un pluri-financement car la recherche-action ne peut se situer que dans une interaction d'acteurs qui confrontent leurs projets. Le rôle du chercheur est proche dans ce cas de *l'aide à la décision* où il sert de support aux décideurs pour *situer, identifier leurs rapports du pouvoir respectif* et baliser leur champ d'intervention.

Par ailleurs, plus le chercheur connaît de l'intérieur le système décisionnel, plus il jouit de crédit par rapport aux décideurs et peut se permettre de situer son intervention non pas seulement en apport de connaissances servant la décision, mais en *formulation de projets*.

Ceci, bien évidemment pose la question de la nature du projet du chercheur, confronté à celui du décideur. Autrement dit, *la mobilisation des connaissances qui fonde le projet du chercheur*, constitue-elle également le fondement du projet (politique) du décideur ?

Dans ce dernier cas, la recherche-action ne serait que le support du projet politique et le chercheur n'agirait que pour légitimer un ou des discours politiques.

À ce point du questionnement, on situe mieux la *contradiction* du chercheur qui se vit comme oscillant entre une demande sociale à laquelle il est lié contractuellement et un statut scientifique qui le lie à la « famille » intellectuelle.

Un des termes de la contradiction — la demande sociale — relève de la conscience professionnelle. L'autre — l'appartenance à une communauté scientifique — relève de l'obligation technico-carrière.

Si l'on désirait pousser plus loin la « dramatique » du chercheur, on poserait le problème en terme de *conscience* tout court vis-à-vis de la société. Et la question serait celle de se demander *quelle légitimité* (au nom de quel code professionnel ou moral) le chercheur se *donne-t-il* pour agir dans un processus de recherche-action ?

Quelle légitimité pour agir dans un processus de recherche-action ?

Car enfin, mobiliser ses idées sur un terrain c'est se donner le droit d'agir en agitateur de consciences, en gardien ou défenseur d'un code déontologique. Le chercheur se livre en quelque sorte à un processus de conscientisation des acteurs ou groupes, objets de recherche.

En conséquence, qui dit processus de conscientisation, sur un terrain implique aussi mécanisme de *persuasion ou d'adhésion* par les groupes sociaux aux analyses formulées par le chercheur.

De tels mécanismes relèvent de l'interaction de rapports de pouvoir dont découle le problème de la *légitimité du chercheur à s'immiscer dans, impulser un processus et les limites de tel engagement*.

Le terme de légitimité peut se définir de façon double :

- légitimité que pense avoir le chercheur à produire, dire, intervenir ;
- légitimité que l'interlocuteur consent au chercheur compte tenu de schémas mentaux qu'il développe à propos de ce dernier.

S'il fallait caractériser la légitimité d'intervention du chercheur sur un terrain, on ne lui en trouverait aucune tenant à son statut, sinon celle qu'il veut bien se donner.

Par ailleurs, le chercheur n'est que le représentant momentané d'un groupe (d'une fraction de la société) dont il peut défendre les intérêts au nom des idées qu'il porte lui-même.

Mais en aucun cas, il n'a la légitimité pour se constituer en représentant définitif de ce groupe. Il n'en est au contraire que la charnière, la courroie de transmission, l'huile dans le rouage d'une mécanique sociale sur laquelle il n'a (en principe) pas d'investissement propre, qui soit d'ordre affectif ou de l'ordre des stratégies politiques à mener.

On touche par cette dernière remarque, le point jusqu'où le chercheur peut aller et au-delà duquel il n'est plus chercheur.

C'est ce qui sépare la recherche-action du militantisme. Ce point de passage de l'un à l'autre — pas toujours très net — tient au fait que le chercheur, dans un processus de recherche-action aide à la constitution de projets (mobilisation des idées) et de

stratégies sur un champ d'action, mais *ne s'immisce pas dans les stratégies d'action* sous peine de devenir acteur et militant.

C'est en ce sens que la finalité de l'engagement de l'intellectuel chercheur, c'est le désengagement...

L'intellectuel désengagé

En effet, c'est le problème du départ des circuits décisionnels qui se pose au chercheur ; le rôle de ce dernier, rappelons-le étant pleinement assumé lorsqu'il a su *porter un projet* (entendu au sens de mobilisation de connaissances tant théoriques que pragmatiques) et *engager des modes pensées nouveaux sur un terrain*. Ce n'est pas la recherche du changement à tous crins, mais la modification des habitudes de pensée qui est visée, voire en dehors même des cadres institutionnels existants ou circuits habituels de décision.

La difficulté du désengagement — en dehors du « sevrage » affectif que cela peut constituer — réside dans le fait qu'il s'agit pour le chercheur d'avoir suffisamment impulsé un processus pour que les acteurs concernés prennent en charge la poursuite des stratégies.

En conséquence le choix du type d'acteurs est parfois primordial dans un tel processus de recherche-action. Ce choix — qui n'en est d'ailleurs pas toujours un — dépend largement du « terrain » dans lequel opère la recherche.

Le « terrain » et la recherche-action

On a dans ce texte quelquefois employé le terme de terrain : « faire plaider le terrain contre soi », « aller sur le terrain », « aller au charbon », le terme même de recherche-action.

Le terrain tel qu'entendu par le chercheur n'est en tous cas pas un espace géographiquement localisé, mais représente tout ce qui est *constitué en objet de recherche ou d'analyse* par le chercheur.

Autrement dit, le terrain se définit par les rapports de pouvoir qui s'y nouent, ces derniers pouvant s'exprimer en partie par des techniques d'objectivisation telle la statistique. Soulignons simplement que ces dernières tendent à masquer les dits rapports de pouvoir ; « le chiffre n'est rien sans le pouvoir qui l'anime »...

La recherche-action signifie que le chercheur s'engage à non seulement *lire, décrypter*, les jeux de

pouvoir sur un champ déterminé mais qu'il confronte ses propres analyses et les projets d'acteurs afin de les aider à se situer.

Ainsi le chercheur « allant au charbon » pour reprendre l'expression, n'est jamais concerné par un terrain désincarné, mais par des représentants-acteurs imbriqués dans un certain nombre de rapports sociaux.

Dans la plupart des recherches, dites recherche-action, le chercheur doit se situer par rapport à deux types d'acteurs (ou représentants de « terrains » spécifiés) :

- les acteurs obligés ou officiels ;
- les acteurs que le chercheur reconnaît ou désigne à partir de l'objet de recherche choisi.

La première catégorie d'acteurs correspond aux commanditaires de la recherche (un ministère, un élu, une organisation syndicale, un travailleur social...).

C'est la catégorie d'acteurs que l'on désignera comme « obligés » à deux titres : d'une part parce qu'ils financent la commande et, d'autre part, surtout parce qu'ils font partie de fait de l'objet de recherche du chercheur qui fait de la recherche-action, et qu'en ce sens ils rentrent à part entière dans un système de rapports de pouvoir.

En ce sens, ne pas les prendre en compte comme acteurs est faire preuve d'une partialité préjudiciable à toute recherche-action puisque le propre de cette dernière est bien *de situer les rapports de pouvoir*.

La seconde catégorie d'acteurs est celle désignée par l'objet de recherche soit que ce dernier ait été constitué seul par le chercheur, soit qu'il ait contribué à le constituer.

Ces acteurs, peuvent fort bien par rapport à la première catégorie désignée ne pas en être au sens fort. Il s'agit de ceux que l'objet de recherche *désigne* comme devant jouer le rôle d'acteur ou représentant.

En ce sens, il se peut que ce soit des représentants d'institutions, de groupes qui n'ont pas leur place dans les rapports de pouvoir existants mais dont le chercheur estime, par l'analyse, qu'ils font précisément partie des rapports de pouvoir et qu'ils ont une place à tenir dans ce jeu complexe. Le rôle du chercheur faisant de la recherche-action sera alors d'aider ce type d'acteur à négocier sa propre place dans les rapports de pouvoir.

Ainsi il semble être de la responsabilité du chercheur de tenir compte de ces deux types d'acteurs, au nom de ce que l'on pourrait nommer un certain axe idéologique. Ce dernier, tient autant à la notion de rééquilibrage des pouvoirs dans une société qu'à celle de la société de pluralisme.

Enfin, le rôle du chercheur — on commence peut-être à le pressentir — se situe autant dans une optique déontologique, restitution de l'information (tant aux décideurs qu'à la population enquêtée), que dans une optique liée à sa propre place et fonction dans la société.

Claudine Offredi
CEPES
Université des sciences sociales
Grenoble
Janvier 1981

NOTES :

¹ Observation du changement social à Saint-Jean de Maurienne et Romans, Rapport n° 1 : *Approches et problèmes* (polycopié 124 p. juillet 1979); Rapport n° 2 : *Mise en valeur de la recherche* (polycopié 95 p. janvier 1981).

² *Bilan d'une formation de travailleurs sociaux dans le département de la Drôme*, (polycopié 417 p. juin 1976 à février 1978); *Bilan d'une formation de travailleurs sociaux dans le département de l'Ain*, janvier 1981.

³ Missions du ministère de la Santé pour la détermination des politiques départementales de l'Enfance.

⁴ Signalons que ce qui démarque à notre avis, le chercheur de l'intellectuel, c'est que le premier assume une profession pour laquelle il est financé et donc tributaire d'un réseau scientifique et décisionnel.

⁵ En conséquence nous ne la développerons pas.

⁶ Voir « Travail et créativité dans un marché interne : le cas du système français de recherche universitaire », *Sociologie du travail* n° 3/80.

PROCHAIN NUMÉRO :
LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES

Parution : automne 1981

Abonnez-vous dès maintenant.
Voir les détails en dernière page.
